Médoc Cœur de Presqu'île
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

ETAIENT PRESENTS :
Mesdames et Messieurs
Pour la commune de BEGADAN : M. Jean-Robert DUHET, Mme Martine SALLETTE
Pour la commune de CISSAC MEDOC : M. Jean MINCOY, Mme Raymonde FERRIE
Pour la commune de CIVRAC : Mme Béatrice SAVIN
Pour la commune de COUQUEQUES : M. Eric ROJO
Pour la commune de GAILLAN : M. Gilles CUYPERS, Mme Sylvie FERRAND
Pour la commune de LESPARRE : M. Bernard GUIRAUD, M. Thierry CHAPELLAN, Mme Isabelle MUSETTI, Mme Virginie RASCAR, Mme Sylvaine MESSYASZ, M. Joël CAZAUBON
Pour la commune de PAUILLAC : M. Florent FATIN, Mme Julie COSTA, M. Philippe BARRAUD, Mme Valérie CROUZAL, M. Grégoire DE FOURNAS
Pour la commune de SAINT CHRISTOLY : M. Stéphane POINEAU
Pour la commune de SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL : M. Philippe BUGGIN, Mme Annie ROGER
Pour la commune de SAINT-LAURENT-MEDOC : M. Jean-Marie FERON, Mme Jeany FISCHER, M. Jean-Michel SAINTEMARIE, Mme Michèle COOMBS, M. Bruno CARRILLON, M. Didier DURET
Pour la commune de SAINT-SAUVEUR : M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette GONZALEZ
Pour la commune de SAINT-SEURIN DE CADOURNE : M. Gérard ROI
Pour la commune de SAINT-YZANS DE MEDOC : M. Dominique LAJUGIE
Pour la commune de VERTHEUIL : M. Dominique TURON

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :
Alexandre PIERRARD ayant donné pouvoir à Dominique TURON
Bertrand TEXERAUD ayant donné pouvoir à Gilles CUYPERS
Danielle FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Bernard GUIRAUD
Myriam MUNDO-EGEA ayant donné pouvoir à Eric ROJO
Michelle SAINTOUT ayant donné pouvoir à Jean-Marie FERON
Jean VIANDON ayant donné pouvoir à Jean MINCOY
Sophie MOUFLET ayant donné pouvoir à Serge RAYNAUD

ETAIENT EXCUSES :
William POUYALET, Lucien BRESSAN

Après s'être assuré du quorum, M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Robert DUHET est désigné à l'unanimité.

Administration Générale – Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2020	102/2020

Rapporteur : Jean-Marie FERON

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020,

Le Conseil Communautaire,

☞ **ADOPTE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Administration Générale – Nomination des membres à la Commission Intercommunale des Impôts (CIID)
Directs
103/2020

Rapporteur : Jean-Marie FERON

Vu la délibération n°65 du 28 juillet 2020, créant la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), il convient de nommer 20 titulaires et 20 suppléants sur proposition des communes membres, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Communes	Titulaires	Suppléants
Lesparre	2	2
Pauillac	2	2
Saint-Laurent	1	1
Gaillan	1	1
Cissac	1	1
Saint-Estèphe	1	1
Saint-Sauveur	1	1
Vertheuil	1	1
Saint-Germain d'Esteuil	1	1
Bégadan	1	1
Saint-Seurin de Cadourne	1	1
Saint-Julien Beychevelle	1	1
Civrac	1	1
Ordonnac	1	1
Saint-Yzans	1	1
Saint-Christoly	1	1
Couquèques	1	1
Blaignan-Prignac	1	1

Monsieur le Président rappelle que les services fiscaux extrairont de cette liste 10 titulaires et 10 suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** la liste des 20 membres titulaires et 20 membres suppléants, jointe en annexe, qui sera transmise au Directeur Régional des Finances Publiques ;
☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Administration Générale – Modification des représentants aux Bassins Versants de la Pointe Médoc pour la commune de Lesparre 104/2020

Rapporteur : Jean-Marie FERON

Vu la délibération n° 75/2020 de la Communauté de Communes en date du 28 juillet 2020, nommant les membres aux Bassins Versants de la Pointe Médoc ;
Il convient de modifier les représentants comme suit pour la commune de Lesparre-Médoc:

Titulaire : M. Denis FLEURT

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Suppléant : M. Joël CAZAUBON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞**PREND ACTE** de la modification des représentants aux Bassins Versants de la Pointe Médoc pour la commune de Lesparre-Médoc, comme indiqué ci-dessus.

Finances – Budget supplémentaire du budget principal	105/2020

Bernard Guiraud explique que l'Etat risque de s'intéresser à nos budgets cette année, car nous avons injecté 1 million d'euros. Nous avons une bonne situation financière, il remercie les services.

Concernant la gendarmerie, tout le monde a vu l'article de St Astier et il nous faut être vigilant car l'Etat remet en cause les loyers et propose une baisse de 30% aux propriétaires.
Florent Fatin dit que le projet rapportera 1 million d'euros à la CdC sur 30 ans qui pourront être réinvestit, sur St Astier c'est différent, il parait difficile de faire sortir les gendarmes des logements.
Jean-Marie Féron dit que tous les ans on va perdre 50 000€, il faudrait demander 1 avenant au bail pour éviter ce genre d'incident et il demande l'autorisation aux élus – unanimité

Serge Raynaud demande des précisions quant à l'excédent.
Claudine Undersee répond que ce sont des opérations d'ordre qui ne se comptabilisent pas.

Rapporteur : Gilles CUYPERS

Au vu des résultats de 2019, le budget supplémentaire de la ZA Composite s'équilibre à 298 976.33 € en dépenses et recettes.
Avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 octobre 2020

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :
Le projet de Budget supplémentaire (BS) du Budget principal et BS des budgets annexes de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Ile pour l'exercice 2020 est présenté ci-dessous et reprend :
les reports provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2019 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser, étant précisé qu'il est tenu compte des délibérations 28 juillet 2020 portant sur l'affectation des résultats de 2019.
Les recettes et dépenses nouvelles et les ajustements de chapitres.
Les mouvements d'ordre qui participent aux déterminations des masses du budget sans influer sur son équilibre global.

Tableau de synthèse
Le tableau de synthèse ci-après récapitule les grandes masses du Budget Supplémentaire 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 3 306 581.99€ pour la section de fonctionnement et à 3 480 116.17€ pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

		[redacted]			
BUDGET PRINCIPAL	INSCRIPTIONS NOUVELLES	441 232.38 €	-284 890.81 €	1 990 000.00 €	-768 275.57 €
	OPERATIONS D'ORDRE	2 492 867.62 €		280 800.00 €	2 337 400.00 €
	AFFECTATION DES RESULTATS		3 218 990.81 €		701 675.57 €
	TOTAL	2 934 100.00 €	2 934 100.00 €	2 270 800.00 €	2 270 800.00 €
BA ZA BELLOC	INSCRIPTIONS NOUVELLES	-180 319.14 €		-909 445.07 €	
	OPERATIONS D'ORDRE				
	AFFECTATION DES RESULTATS	180 319.14 €		909 445.07 €	
	TOTAL	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €
BA ZA CISSAC	INSCRIPTIONS NOUVELLES			152 392.68 €	-31 500.00 €
	OPERATIONS D'ORDRE				
	AFFECTATION DES RESULTATS				183 892.68 €
	TOTAL	-00 €	-00 €	152 392.68 €	152 392.68 €
BA ZA PAUILLAC	INSCRIPTIONS NOUVELLES	2 853.80 €	-2 500.00 €		10 851.00 €
	OPERATIONS D'ORDRE				
	AFFECTATION DES RESULTATS		5 353.80 €	10 851.00 €	
	TOTAL	2 853.80 €	2 853.80 €	10 851.00 €	10 851.00 €
BA ZA SAINT LAURENT	INSCRIPTIONS NOUVELLES		53 439.98 €	-664 055.30 €	
	OPERATIONS D'ORDRE				
	AFFECTATION DES RESULTATS	53 439.98 €		664 055.30 €	
	TOTAL	53 439.98 €	53 439.98 €	-00 €	-00 €
BA GENDARMERIE	INSCRIPTIONS NOUVELLES	5 560.50 €	301 488.21 €	761 796.16 €	-531 648.80 €
	OPERATIONS D'ORDRE				266 437.75 €
	AFFECTATION DES RESULTATS	295 927.71 €			1 027 007.01 €
	TOTAL	301 488.21 €	301 488.21 €	761 796.16 €	761 796.16 €
BA COMPOSITE	INSCRIPTIONS NOUVELLES	14 700.00 €			284 276.33 €
	OPERATIONS D'ORDRE				
	AFFECTATION DES RESULTATS		14 700.00 €	284 276.33 €	
	TOTAL	14 700.00 €	14 700.00 €	284 276.33 €	284 276.33 €
TOTAL AGREGE DU BP ET DES BA		3 306 581.99 €	3 306 581.99 €	3 480 116.17 €	3 480 116.17 €

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Ile,

VU l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil communautaire numéros 132/2019 à 139/2019 du 20 décembre 2019 approuvant les Budgets Primitifs 2020,

VU les délibérations du conseil communautaire numéros 49/2020 à 55/2020 du 28 juillet 2020 d'affectation des résultats apparaissant aux comptes administratifs 2019,

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à la reprise des résultats et des reports de l'exercice 2019 et à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **ADOPTE** les Budgets supplémentaires pour le budget principal et les budgets annexes.

Développement Economique – Extension ZA Lamothe – Saint-Laurent Médoc – attribution des lots – ANNULATION délibération n°17/2019 - Lot n° 8 106/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°17/2019 du 25 février 2019 attribuant le lot n°8 à l'entreprise STEEL AND WOOD, représentée par Monsieur Brice DARGILAS,

Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 30 € HT le m² pour les cessions inférieures à 20 000 m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Monsieur Brice DARGILAS, gérant de l'entreprise STEEL AND WOOD, a informé la communauté de communes par courrier de son souhait d'annuler son projet pour l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc. Monsieur DARGILAS avait obtenu l'attribution du lot n°8 (délibération n°17/2019 du 25 février 2019).

Monsieur le Président propose donc d'annuler cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞**PREND ACTE** du retrait du projet de Monsieur Brice DARGILAS,
☞**APPROUVE** l'annulation de la délibération n°17/2019 du 25 février 2019, qui attribuait le lot n°8 de l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent-Médoc à l'entreprise STEEL AND WOOD, représentée par son gérant Monsieur Brice DARGILAS,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Lamothe à Saint-Laurent Médoc.

Développement Economique – Extension ZA Lamothe – Saint-Laurent Médoc – attribution des lots – ANNULATION délibération n°183/2018 - Lot n° 28 107/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°183/2018 du 17 décembre 2018 attribuant le lot n°28 à Monsieur Gaël SOUM,

Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 30 € HT le m² pour les cessions inférieures à 20 000 m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le projet de Monsieur Gaël SOUM n'a connu aucune avancée depuis l'attribution du lot n°28 (délibération n°183/2018 du 17 décembre 2018) de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc. Monsieur SOUM avait été informé par courrier le 9 janvier 2019 que l'acquisition devait être réalisée avant septembre 2019 et que le lot pourrait être réattribué en cas de non-respect du délai. Monsieur SOUM a été informé de la situation mais le projet ne connait toujours pas d'avancée.

Les membres de la commission développement économique ont été informés de la situation et ont proposé d'annuler cette réservation.

Monsieur le Président propose donc d'annuler cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **PREND ACTE** du non avancement du projet de Monsieur Gaël SOUM,
☞ **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°183/2018 du 17 décembre 2018, qui attribuait le lot n°28 de l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent-Médoc à Monsieur Gaël SOUM,
☞ **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Lamothe à Saint-Laurent Médoc.

Développement Economique – Extension ZA Lamothe – Saint-Laurent Médoc – attribution des lots – Lot n°8 – AMBULANCES HELP
108/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération 135/2018 du 22 octobre 2018 fixant le prix de vente des terrains à 30€ HT le m² pour les cessions inférieures à 20 000 m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution d'un nouveau lot sur l'extension de la zone d'activité Lamothe à Saint-Laurent Médoc.

Les travaux d'aménagement sont à présent achevés.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot n°8 à l'entreprise AMBULANCES HELP (SCI ETOILES), représentée par Monsieur Henri PERRET et Madame Leila EL OUFIR, pour leur activité de transport de patients en ambulance ou en véhicule sanitaire, située actuellement à Saint-Laurent Médoc.

Le lot n°8, d'une superficie de 1 336 m², sera cédé au tarif de 30€ HT le m², soit au prix de 40 080,00€ HT/ 47 540,22€ TTC (TVA sur marge incluse).

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞**APPROUVE** l'attribution du lot n°8 de l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc à l'entreprise AMBULANCES HELP (SCI ETOILES) représentée par Monsieur Henri PERRET et Madame Leila EL OUFIR, pour une superficie de 1 336 m², au tarif de 30€ HT le m², soit un prix de vente de 40 080,00€ HT/ 47 540,22€ TTC (TVA sur marge incluse).

☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Lamothe à Saint-Laurent Médoc, et confier la rédaction des actes authentiques à l'office notarial Castarède à Saint-Laurent Médoc.

Développement économique – Extension ZA Belloc – Lesparre-Médoc – attribution des lots – ANNULATION délibération n°08/2020 – Lot n°10 109/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°08/2020 du 29 janvier 2020 attribuant le lot n°10 à la SARL G. DEHRI et Fils, représentée par Monsieur Georges DEHRI,

Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 29€ HT le m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Monsieur Georges DEHRI a informé la communauté de communes par courrier de son souhait d'annuler son projet pour l'extension de la ZA Belloc à Lesparre-Médoc. L'entreprise SARL G. DEHRI et FILS, représentée par Monsieur Georges DEHRI, avait obtenu l'attribution du lot n°10 (délibération n°08/2020 du 29 janvier 2020).

Monsieur le Président propose donc d'annuler cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **PREND ACTE** du retrait du projet de Monsieur Georges DEHRI,
☞**APPROUVE** l'annulation de la délibération n°08/2020 du 29 janvier 2020, qui attribuait le lot n°10 de l'extension de la ZA Belloc à Lesparre-Médoc à la SARL G. DEHRI et FILS, représentée par Monsieur Georges DEHRI,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Belloc à Lesparre-Médoc.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Développement économique – Extension ZA Belloc – Lesparre-Médoc – attribution des lots – Lot n°9 – SERVANT MOTOCULTURE 110/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 29€ HT le m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution d'un nouveau lot sur l'extension de la zone d'activité Belloc à Lesparre-Médoc.

Les travaux d'aménagement sur la zone sont à présent achevés.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot n°9 à l'entreprise SERVANT MOTOCULTURE, représentée par Monsieur Julien TOURRET et Madame Émilie TOURRET, pour l'installation de leur entreprise de motoculture.

Le lot n°9, d'une superficie de 5 258 m², sera cédé au tarif de 29€ HT le m², soit un prix de 152 482,00€ HT / 182 978,40€ TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞**APPROUVE** l'attribution du lot n°9 de l'extension de la ZA Belloc à Lesparre-Médoc à l'entreprise SERVANT MOTOCULTURE, représentée par Monsieur Julien TOURRET et Madame Émilie TOURRET, pour une superficie de 5258 m², au tarif de 29€ HT le m², soit un prix de vente de de 152 482,00€ HT / 182 978,40€ TTC,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Belloc à Lesparre-Médoc, et confier la rédaction des actes authentiques à l'office notarial Sichère-Lawton à Pauillac.

Développement économique – Extension ZA Belloc – Lesparre-Médoc – attribution des lots – Lot n°10 – RPI MENUISERIE 111/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 29€ HT le m²,

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution d'un nouveau lot sur l'extension de la zone d'activité Belloc à Lesparre-Médoc.

Les travaux d'aménagement sur la zone sont à présent achevés.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot n°10 à l'entreprise RPI MENUISERIE, représentée par Monsieur José ANGELICO, et située actuellement à Cestas. Monsieur ANGELICO possède plusieurs menuiseries et souhaite s'implanter sur la commune de Lesparre-Médoc.
Le lot n°10, d'une superficie de 3 415 m², sera cédé au tarif de 29 € HT le m², soit un prix de 99 035,00€ HT / 118 842,00€ TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** l'attribution du lot n°10 de l'extension de la ZA Belloc à Lesparre-Médoc à l'entreprise RPI MENUISERIE, représentée par Monsieur José ANGELICO, pour une superficie de 3 415 m², au tarif de 29€ HT le m², soit un prix de vente de 99 035,00€ HT / 118 842,00€ TTC,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Belloc à Lesparre-Médoc, et confier la rédaction des actes authentiques à l'office notarial Sichère-Lawton à Pauillac.

Développement économique – Extension ZA Belloc – Lesparre-Médoc – attribution des lots – Lot n°18 – Groupe PATRIARCA 112/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°104/2018 du 16 juillet 2018 fixant le prix de vente des terrains à 29€ HT le m²,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution d'un nouveau lot sur l'extension de la zone d'activité Belloc à Lesparre-Médoc.

Les travaux d'aménagement sur la zone sont à présent achevés.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot n°18 à l'entreprise Groupe PATRIARCA, représentée par Monsieur Xavier PIQUET-GAUTHIER, et située actuellement à Chassieu. Groupe PATRIARCA a déjà réalisé un projet sur la zone et souhaite construire un bâtiment qui permettra d'accueillir deux entreprises.

Le lot n°18, d'une superficie de 2 412 m², sera cédé au tarif de 29 € HT le m², soit un prix de 69 948,00€ HT / 83 937,60€ TTC.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** l'attribution du lot n°18 de l'extension de la ZA Belloc à Lesparre-Médoc à l'entreprise Groupe PATRIARCA, représentée par Monsieur Xavier PIQUET-GAUTHIER, pour une superficie de 2 412 m², au tarif de 29€ HT le m², soit un prix de vente de 69 948,00€ HT / 83 937,60€ TTC,
☞ **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tout document utile à la vente des terrains de l'extension de la zone d'activité communautaire Belloc à Lesparre-Médoc, et confier la rédaction des actes authentiques à l'office notarial Sichère-Lawton à Pauillac.

Développement économique – Prix de vente des lots de l'extension de la zone d'activité Lamothe à Saint-Laurent - précisions TTC et TVA sur marge – modification de la délibération n°124/2019 113/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la création, l'aménagement, et l'entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°135/2018 du 22 octobre 2018 fixant le prix de vente des lots de l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc.

Considérant la nécessité de déterminer la TVA sur marge et le prix TTC pour les lots vendus sur l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc,

Considérant un ajustement à réaliser sur la surface d'un lot,

Considérant les demandes d'acquisitions de lots déjà formulées par des entreprises,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire d'apporter une modification sur le tableau qui présente les prix HT et TTC des lots de l'extension de la ZA Lamothe à Saint-Laurent Médoc.

Le tarif de cession de ces lots a été fixé de la manière suivante avec la délibération 135/2018 du 22 octobre 2018 :

- Un tarif de base de 30€ HT le m² pour les cessions inférieures à 20 000 m².
- Un tarif réduit de 24€ HT le m² pour les cessions supérieures à 20 000 m².

La précédente délibération avait permis d'apporter des précisions concernant le prix TTC, la communauté de communes ayant la possibilité de tenir compte du prix payé lors de l'achat des terrains constituant l'emprise de la zone, et de le soustraire du prix de vente HT pour calculer la TVA. Cette opération permet de minorer le montant de la TVA et donc du prix TTC.

Il apparait qu'une modification doit être apportée à la surface du lot 32. La surface actuelle présentée dans le tableau est de 2 243 m². Or, le géomètre a intégré dans cette surface une partie du chemin rural (7 m²) qui appartient à la commune de Saint-Laurent Médoc, de manière à obtenir un lot ayant une forme plus simple.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

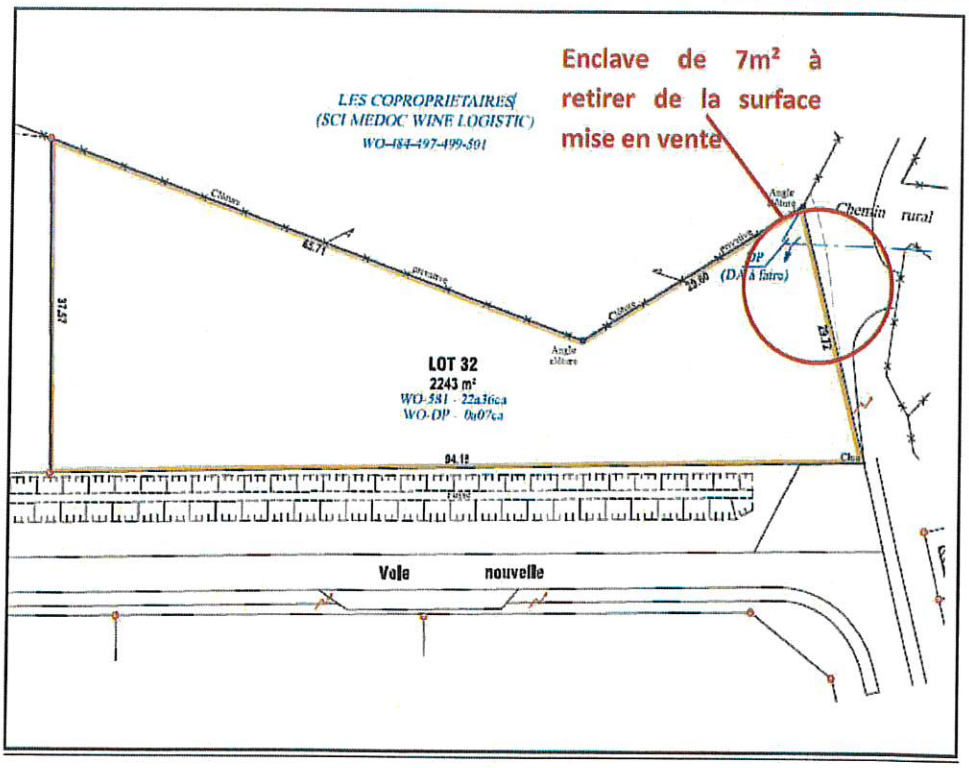

Cette surface doit être ramenée à celle de la parcelle cadastrée WO 581, appartenant à la communauté de communes et pouvant être cédée, d'une surface de 2 236 m². La correction est donc apportée dans le tableau ci-dessous et modifie le calcul du prix TTC pour le lot 32.

	-	-	*1 X 2*	-	*1 X 4*	*5 - 3*	*20% de 6*	*5 + 7*
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
Lots	**Superficie estimée m²**	**Prix d'achat HT/m²**	**Prix d'achat appliqué à la surface vendue**	**Prix de vente HT/ m²**	**Prix de vente HT appliqué à la surface vendue**	**Marge**	**TVA sur marge**	**Prix de vente total TVA sur marge comprise**
1-2-3 et 17 à 24	21551	2,08 €	44 826,08 €	**24**	**517 224,00 €**	472 397,92 €	94 479,58 €	**611 703,58 €**
4	5712	2,08 €	11 880,96 €	**30**	**171 360,00 €**	159 479,04 €	31 895,81 €	**203 255,81 €**
5	1642	2,08 €	3 415,36 €	**30**	**49 260,00 €**	45 844,64 €	9 168,93 €	**58 428,93 €**
6	1489	2,08 €	3 097,12 €	**30**	**44 670,00 €**	41 572,88 €	8 314,58 €	**52 984,58 €**
7	1233	2,08 €	2 564,64 €	**30**	**36 990,00 €**	34 425,36 €	6 885,07 €	**43 875,07 €**
8	1336	2,08 €	2 778,88 €	**30**	**40 080,00 €**	37 301,12 €	7 460,22 €	**47 540,22 €**
9	3117	2,08 €	6 483,36 €	**30**	**93 510,00 €**	87 026,64 €	17 405,33 €	**110 915,33 €**
10	4630	2,08 €	9 630,40 €	**30**	**138 900,00 €**	129 269,60 €	25 853,92 €	**164 753,92 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

11	2170	2,08 €	4 513,60 €	30	65 100,00 €	60 586,40 €	12 117,28 €	77 217,28 €
12	4486	2,08 €	9 330,88 €	30	134 580,00 €	125 249,12 €	25 049,82 €	159 629,82 €
13	4448	2,08 €	9 251,84 €	30	133 440,00 €	124 188,16 €	24 837,63 €	158 277,63 €
14	3527	2,08 €	7 336,16 €	30	105 810,00 €	98 473,84 €	19 694,77 €	125 504,77 €
15	1858	2,08 €	3 864,64 €	30	55 740,00 €	51 875,36 €	10 375,07 €	66 115,07 €
16	3536	2,08 €	7 354,88 €	30	106 080,00 €	98 725,12 €	19 745,02 €	125 825,02 €
25	1900	2,08 €	3 952,00 €	30	57 000,00 €	53 048,00 €	10 609,60 €	67 609,60 €
26	1880	2,08 €	3 910,40 €	30	56 400,00 €	52 489,60 €	10 497,92 €	66 897,92 €
27	1500	2,08 €	3 120,00 €	30	45 000,00 €	41 880,00 €	8 376,00 €	53 376,00 €
28	1035	2,08 €	2 152,80 €	30	31 050,00 €	28 897,20 €	5 779,44 €	36 829,44 €
29	1385	2,08 €	2 880,80 €	30	41 550,00 €	38 669,20 €	7 733,84 €	49 283,84 €
30	1737	2,08 €	3 612,96 €	30	52 110,00 €	48 497,04 €	9 699,41 €	61 809,41 €
31	1712	2,08 €	3 560,96 €	30	51 360,00 €	47 799,04 €	9 559,81 €	60 919,81 €
32	2236	2,08 €	4 650,88 €	30	67 080,00 €	62 429,12 €	12 485,82 €	79 565,82 €
33	1752	2,08 €	3 644,16 €	30	52 560,00 €	48 915,84 €	9 783,17 €	62 343,17 €
Total	75872	/	157 813,76 €	-	2 146 854,00 €	-	397 808,05 €	2 544 662,05 €

Ces informations seront communiquées au notaire et aux acquéreurs, et permettront de procéder à la signature des promesses de vente en fiabilisant les informations qui y figurent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **DECIDE** de valider la modification de la surface du lot 32 qui affecte le calcul de la marge de la TVA et du prix TTC pour ce lot. La surface du lot 32 est donc ramenée à 2 236 m²,
☞**DECIDE** de valider la mise à jour du tableau qui présente les montants de la TVA sur marge et du prix de vente TTC calculés pour chaque lot de l'extension de la zone Lamothe à Saint-Laurent Médoc,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document concourant à la réalisation de la présente délibération.

Développement économique – Attribution de l'aide en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) impactées par la COVID-19 114/2020

Virginie Rascar demande dans quel délai les entreprises auront leurs aides ?
Eric Rojo répond très rapidement, les mandats sont prêts.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°44/2019 du 11 mars 2019 adoptant la stratégie de développement économique de la communauté de communes,

Vu la délibération n°58/2020 du 28 juillet 2020 adoptant le règlement d'intervention de l'aide en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) impactées par la COVID-19,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île,

Vu l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises, signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, permettant à la communauté de communes d'attribuer une aide exceptionnelle aux entreprises impactées par la COVID-19,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président rappelle qu'un dispositif d'aide exceptionnel a été mis en place pour soutenir les Très Petites Entreprises impactées par la COVID-19.

Il est rappelé que la communauté de communes a adopté un règlement d'intervention pour cette aide (délibération n°458/2020 du 28 juillet 2020). Pour rappel :

Conditions d'éligibilité :

- TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, ayant 0 à 4 salarié(s) (au sens consolidé du groupe, pas de filiale), implantés sur le territoire de la CDC et créées avant le 31 mars 2020.
- Réalisant un chiffre d'affaires compris entre 25 000 et 1 000 000€.
- Ayant arrêté son activité lors du confinement ou ayant perdu plus de 40% de son CA mensuel pendant la durée du confinement (comparaison par rapport au CA en mars-avril 2019 ou par rapport au CA moyen sur 12 mois). Pour les entreprises créées après le 31 mai 2019, comparaison par rapport au CA mensuel moyen.
- L'entreprise demandant l'aide doit constituer l'activité principale du gérant.
- Ce fonds est destiné aux activités commerciales et artisanales de proximité.

Montant de l'aide :

- Montant forfaitaire de 1000 €. Majoration possible (jusqu'à 200%) pour les entreprises ayant subi une fermeture administrative plus longue (jusqu'au 02/06/2020).
- Pour les entreprises ayant subi une perte de CA inférieure à 1000€, l'aide sera égale au montant de la perte déclarée (avec un plancher de 400€).
-

La communauté de communes a reçu 165 dossiers, qui ont été étudiés par la commission développement économique le 9 octobre 2020. Les membres de la commission ont proposé :

- De refuser 27 dossiers pour non-respect des règles d'éligibilité,
- D'accorder une aide forfaitaire de 1000 euros à 118 dossiers,
- D'accorder une aide forfaitaire de 3000 euros à 20 dossiers, qui concernent des entreprises du secteur de la restauration ayant été le plus fortement impactées par la crise du COVID-19.
-

Il est donc proposé d'accorder une aide de 1000€ aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

N° dossier	Entreprise	NOM Gérant(e)	PRENOM Gérant(e)	Ville	Activité	Aide validée
2	MGA33	BLONDIN	Sylvain	Pauillac	Commerce - informatique	1000
3	MENUISERIE PORCHE	PORCHE	Cyrille	St-Laurent Médoc	Bâtiment - Menuiserie	1000
4	HAIR STYLE	BERNARD	Stéphanie	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
5	NOISETTINES DU MEDOC	NOYEZ	Romain	Blaignan-Prignac	Commerce - confiserie	1000
6	BOURSEAU JONATHAN	BOURSEAU	Jonathan	Lesparre-Médoc	Bâtiment - Maçonnerie, taille de pierres	1000
7	SARL ALU MEDOC	PEYROUNY	Bruno	Cissac-Médoc	Menuiserie aluminium	1000
8	MENAUT Décors Photos	MENAUT	Stéphane	St-Julien Beychevelle	Création de décors pour photographies	1000
9	MILLE CHOSES	SINDANY	Baudouin	St-Laurent Médoc	Commerce - Vente déco, bricolage, vaisselle,...	1000
10	SAMSA FLEURS	SAMARITANO	Sandrine	St-Laurent Médoc	Fleuriste	1000
11	COIFFURE CORINNE	ARBEZ	Corinne	St-Sauveur	Coiffure en salon	1000
12	MARCHé AUX AFFAIRES	SAINTEMARIE	Martine	Lesparre-Médoc	Commerce de bazar	1000
13	MARCHé AUX AFFAIRES	SAINTEMARIE	Frédérick	Cissac-Médoc	Commerce de bazar	1000
14	BAGES BAZAAR	CAZES	Jean-Michel	Pauillac	Commerce - Vente vins, accessoires, déco,...	1000
15	LES CREATIONS D'ELY	TAUZIER	Elodie	Pauillac	Fabrication vente de bijoux	1000
16	MON OPTICIEN/SARL LTC OPTIQUE	CARRILLO	Laetitia	Lesparre-Médoc	Opticien	1000
18	PEREZ MACONNERIE	PEREZ	Yoan	Cissac-Médoc	Bâtiment - maçonnerie	1000
19	GIRARD AUTOS	GIRARD	Cédric	Cissac-Médoc	Garage automobile	1000
21	QUILLAUD MENUISERIE	QUILLAUD	Charles	Cissac-Médoc	Bâtiment - Menuiserie	1000
22	TEXIER MARIA COIFFURE	TEXIER	Maria	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
24	JEREMY PLOMBERIE	DUFIN	Jérémie	St-Laurent Médoc	Bâtiment - Plomberie - chauffage	1000
25	SALON L'ESTU'HAIR	VEILLARD	Elise	Pauillac	Coiffure en salon	1000
28	LE CELLIER GOURMAND	CAPEL	Dominique	Pauillac	Commerce - Cave à vins	1000
30	BERLUREAU MACONNERIE	BERLUREAU	Bernard	Pauillac	Bâtiment - Maçonnerie	1000
31	LA BETTY SERVICES	LEBOUTEILLER	Isabelle	Cissac-Médoc	Nettoyage des locaux	1000
32	COIFFURE VIGNOLES	VIGNOLES	Sophie	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
33	ATELIER DU CHIEN	DE MATOS	Roxane	Lesparre-Médoc	Toilettage pour chiens	1000
35	TIF FABY	GUERIN	Christiane	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
36	SARL PIERANTICA	CARDOSO	Adeline	Gaillan-en-Médoc	Bâtiment - Négoce en pierres naturelles et pose	1000
37	AU CACTUS	LACOSTE	Fabienne	Vertheuil	Reproduction de plantes	1000

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

	MEDOCAIN					
38	L'ECHOPPE	CLEMENCEAU	Nathalie	Lesparre-Médoc	Commerce - Epicerie fine, cadeaux	1000
39	MAEL-STOCK BOUTIQUE	DEFARGE	Elodie	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter	1000
41	ROS'ANNE	MARLIN	Roxane	Lesparre-Médoc	Fleuriste	1000
42	MY MEDOC	RIVES	Sandra	Lesparre-Médoc	Commerce produits médocains	1000
44	TOURNICOTON	QUILLET	Christelle	Lesparre-Médoc	Commerce biens d'occasion	1000
45	COUTREAU MACONNERIE	COUTREAU	Philippe	Lesparre-Médoc	Bâtiment - Maçonnerie	1000
46	LES CREATIONS D'ANGELE	MULLER (KIPPER)	Angélique	Lesparre-Médoc	Fabrications objets et confiseries - ambulante	1000
48	GOM INOV	SEKNAZI	Déborah	Cissac-Médoc	Bâtiment - piscines et BTP	1000
49	CAJEAOCEAN/Le Vestiaire	CHALIEZ LE GOFF	Catherine	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter	1000
50	SARL INDUSTEM	DEYRIS et OBRE	Christophe et Sylvie	Pauillac	Commerce électroménager	1000
51	ETS CUVYER BTP	CUVYER	Jean-Jacques	Gaillan-en-Médoc	BTP - Terrassement	1000
53	NISSOU PEINTURE	NISSOU	Michel	Pauillac	Bâtiment - Peintre	1000
55	EURL PLATRERIE GENERALE	YONNET	Jérémy	Cissac-Médoc	Bâtiment - platrerie	1000
57	COSMO CHIC	LACHAUD	Isabelle	Pauillac	Vente de cosmétiques	1000
59	CATHY MEDINA FLEURISTE	MEDINA	Catherine	Pauillac	Fleuriste	1000
60	OUISTITI & CO	ABADIE	Jennifer	Pauillac	Fabrication de bijoux, artisanat	1000
62	DIAG AUTO MEDOC	RAINHO	Carlos	Cissac-Médoc	Garage automobile	1000
63	MAGASIN MATA	CRUCHON	Laurent	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter	1000
67	UNIK BOUTIQUE	NERI CHOLLET	Véronique	Pauillac	Commerce prêt à porter	1000
68	PLEIN CIEL/SARL ATLANTIC PUB	EYSSAN	Claude	Lesparre-Médoc	Commerce - Papeterie, fournitures	1000
69	LASSIER BIJOUTERIE	LASSIER	Jean-Claude	Lesparre-Médoc	Bijouterie	1000
70	DESMOULIERES MENUISERIE	DESMOULIERES	Régis	Civrac-en-Médoc	Bâtiment - Menuiserie	1000
71	LA GABARE MEDOCAINE	AUTET	Catherine	Pauillac	Commerce prêt à porter	1000
72	ELECTRICITE MEDOC SERVICE	HUPE	Julien	Gaillan-en-Médoc	Bâtiment - Electricité	1000
73	A A ! DANS L'HAIR	ARBEILLE	Audrey	Cissac-Médoc	Coiffure à domicile	1000
74	LE BON COIN D'AURORE	EBERWEIN	Aurore	St-Germain d'Esteuil	Commerce brocante	1000
75	TONNELLERIE MORLIER	MORLIER	Denis	St-Estèphe	Tonnellerie - fabrication barriques bois	1000
76	CORDONNERIE LESPARRAINE	CARPENTEY	Jean-Michel	Lesparre-Médoc	Commerce - Cordonnerie	1000
77	L'ATELIER / A & F	CAZAUX	Fabien et	Lesparre-	Commerce - décoration -	1000

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

	CAZAUX		Aurélie	Médoc	maison	
80	EDDANNI Hamid Coiffure	EDDANNI	Hamid	Pauillac	Coiffure en salon	1000
81	CASH MEDOC	COUPE	Marion	Lesparre-Médoc	Commerce biens d'occasion	1000
82	CARROSSERIE FL AUTO	LEFKI	Farid	Lesparre-Médoc	Carrosserie auto	1000
83	M CLOTURE	MICHELON	Xavier	Cissac-Médoc	Ventre clotures et accessoires	1000
85	GARAGE LOPEZ AUTO	LOPEZ	Bruno	St-Sauveur	Garage automobile	1000
86	MEUBLES MENDO	MENDO	Franck	Lesparre-Médoc	Menuiserie - fabrication meubles	1000
87	ANDRON PATRICE Coiffure	ANDRON	Patrice	Gaillan-en-Médoc	Coiffure en salon	1000
90	L'EVASION ESTHETIQUE	PUYSSEGUR	Jessy	Lesparre-Médoc	Salon esthétique	1000
91	GOUINEAU COIFFURE	GOUINEAU	Marie-Line	Pauillac	Coiffure à domicile	1000
92	BATIMENT SERVICES	WINTERSTEIN	Jean-Claude	Cissac-Médoc	Bâtiment - Maçonnerie	1000
93	DUPONT PEINTURE	DUPONT	Christian José	St-Estèphe	Bâtiment - Peinture extérieure	1000
94	MOTRIO REPARATEUR AUTO	NOYRE	Henri	Cissac-Médoc	Garage automobile	1000
95	PRADERE COUVERTURE	PRADERE	Jérome	St-Julien Beychevelle	Bâtiment - Couverture, plomberie, zinguerie	1000
96	PATISSERIE LA CRIQUE	HAMELIN	William	Lesparre-Médoc	Pâtisserie	1000
100	DORY COIF	HERVE	Magali	St-Julien Beychevelle	Coiffure en salon	1000
102	BULLES DE BIEN ETRE	RICHEBON	Sandrine	Lesparre-Médoc	Salon esthétique	1000
105	GEP CHIC A CHIC	DUPOUY	Richard	Lesparre-Médoc	Commerce - Magasin de chaussures	1000
106	SOMECAMA CARRELAGE	MOSSANT	Yannick	Gaillan-en-Médoc	Bâtiment - Carrelage, maçonnerie	1000
107	LA BOITE A LIVRES	CHABOY	Olivier	Lesparre-Médoc	Commerce - Librairie	1000
108	JUSTE POUR SOI	EYNAUD	Stéphanie	Lesparre-Médoc	Salon esthétique	1000
109	NAUERA BIERES ET VINS	MEYLAN	Kerrie	St-Laurent Médoc	Brasseur bières, vente vin	1000
111	HYMETEC	SANCHEZ	Xavier	Lesparre-Médoc	Entretien réparation matériel agricole	1000
112	NEW STYLE	WEISS	Djino	Pauillac	Commerce prêt à porter	1000
115	TYHIA BEAUTE	MARTIN	Emilie	Lesparre-Médoc	Salon esthétique	1000
116	GAYON FRANCK TERRASSEMENT	GAYON	Franck	Civrac-en-Médoc	BTP - Terrassement	1000
117	COIFFURE INSTANT BEAUTE	LATASTE	Stéphanie	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
118	GIRARD COIFFURE A	GIRARD	Sandrine	St-Sauveur	Coiffure à domicile	1000

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

	DOMICILE					
119	COIFFURE MEDOC FLASH	BRUN	Sylvie	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
120	BR RENOVATION	BELHASSOS	Rachid	St-Seurin de Cadourne	Bâtiment - Platrerie-peinture	1000
124	SIBYL CHOCOLATERIE	LA TORRE	SIBYL	Lesparre-Médoc	Commerce - Chocolaterie	1000
125	CITY WOMEN	NAVARRE	Cyndi	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter	1000
126	SYLVIE LESAGE COIFFURE MIXTE	LESAGE	Sylvie	St-Laurent Médoc	Coiffure en salon	1000
127	PROFESSION OPTICIEN LESPARRE	BONCOEUR	Sandrine	Lesparre-Médoc	Opticien	1000
128	EURL LA MARQUISETTE	BOUHIER	Dominique	Lesparre-Médoc	Boulangerie-pâtisserie	1000
129	SARL TRESORS DES VIGNES	DRMES	Stephan	Lesparre-Médoc	Commerce - Cave à vins	1000
130	MEDOC CUISINE	ORELLI	Ulrich	Gaillan-en-Médoc	Cuisiniste	1000
134	FOUSSAC MOTOCYCLES	FOUSSAC	Lionel	Lesparre-Médoc	Commerce et réparation de motocycles	1000
135	CARROSSERIE MOULIA REMI DESIGNS	MOULIA	Rémi	Lesparre-Médoc	Garage automobile - Entretien et réparation véhicules	1000
136	TAXI MEDOC FABRICE	FOURCROY	Fabrice	St-Sauveur	Taxi - transport	1000
137	OLIVIER TURNES MENUISERIE	TURNES	Olivier	Blaignan-Prignac	Bâtiment - Menuiserie bois	1000
138	BOYER HERVE EBBH	BOYER	Hervé	Ordonnac	Bâtiment - installation électrique	1000
140	NOUVELLE TENDANCE COIFFURE	BRANAS	Aurélie	St-Laurent Médoc	Coiffure en salon	1000
143	LA FENETRE DE MELISA	VIGEOLAS	Hervé	Gaillan-en-Médoc	Bâtiment - Menuiserie alu	1000
144	SALON KEZITIF	BERARD	Kézia	Vertheuil	Coiffure en salon	1000
145	BEAUTE DES ILES	VIRAMA PARVEDY	Elodie	Pauillac	Salon esthétique	1000
146	HELIUM BIKES / MEDULIENNE DISTRIBUTION SARL	LAGORCE-MIRGAUDOU	Tom	Lesparre-Médoc	Vente de vélos carbone sur mesure	1000
147	EIRL TAXI BEY	BEY	Ahcen	St-Laurent Médoc	Taxi	1000
148	FLEURON DE BLANCHON	NEGRIER	Sylvain	St-Seurin de Cadourne	Vente de vins, bouteilles et vrac	1000
149	BARBIN PEINTURE	BARBIN	Philippe	Lesparre-Médoc	Bâtiment - peinture, vitrerie	1000
150	B.SCOLOPAX	BARREAU	Valérie	St-Laurent Médoc	Travaux publics	1000
152	DELICES DU PALAIS	PRATS MONLLAO	Pascale	Lesparre-Médoc	Commerce - Épicerie fine	1000
153	W POINT KIDS	ARNAUD	Angélique	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter enfants	1000

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

154	PRESSING 1H	PIN	Christelle	Lesparre-Médoc	Blanchisserie teinturerie	1000
155	L'ORCHIDEE CREATION	ALBERTO	Henriette et Joëlle	Lesparre-Médoc	Fleuriste	1000
158	UN TEMPS POUR SOI	SOULIER	Christelle	St-Estèphe	Coiffure en salon	1000
159	LES CISEAUX DE DAVINA	BUGGIN	Davina	Cissac-Médoc	Coiffure en salon	1000
160	BELLES FORMES	MICHELON	Stéphanie	Lesparre-Médoc	Commerce prêt à porter	1000
161	D'UNE FLEUR A L'AUTRE	REVELLE	Alice	Gaillan-en-Médoc	Fleuriste	1000
162	LOOK TENDANCE	ARNAUD	Sandrine	Lesparre-Médoc	Coiffure en salon	1000
163	LA 8EME AVENUE	NUNES	Sandy	Vertheuil	Coiffure en salon	1000
					TOTAL	**118 000**

Il est proposé d'accorder une aide de 3000€ aux entreprises suivantes :

N° dossier	Entreprise	NOM Gérant(e)	PRENOM Gérant(e)	Ville	Activité	Aide validée
17	GIRON TRAITEUR	GIRON	Frédéric	Blaignan-Prignac	Traiteur, restauration à domicile	3000
20	O HOUBLON DE LA REINE	GUIRAUD	Reine	Lesparre-Médoc	Bar lounge, vente bières et vins	3000
47	ALM RESTAURATION - LE PAUILLAC	ALLENO	Michel	Pauillac	Restauration traditionnelle	3000
56	LA MAISON DU DOUNANIER - SAS LMDD	MOREAU	Vincent	St-Christoly	Restauration traditionnelle	3000
58	RESTO LE SAINT MARTIN	HOARAU	Brigitte	Pauillac	Restauration traditionnelle	3000
61	MEDOC'ANTILLAIS	LE TINNIER	Quetty	Bégadan	Restaurant antillais - traiteur	3000
66	LE SAINT LAURENT SARL RENOVATIO	DENIZET	Corinne	St-Laurent Médoc	Restauration traditionnelle - hôtel bar	3000
78	BISTROT CHEZ MEME	BOIS	Didier	St-Julien Beychevelle	Restauration traditionnelle	3000
79	LES BAINES/SARL IDERESTO	PENTECOUTEAU	Céline	Lesparre-Médoc	Restauration traditionnelle	3000
89	OKEBAB	MATAICHE	Fadoua	Lesparre-Médoc	Restauration rapide	3000
97	RESTO ENTRE VIGNES METS ESTUAIRE	ADMI	Mohamed	Pauillac	Restauration traditionnelle	3000
98	MAISON D'ARTEMIS	COSTE	Florence	Lesparre-Médoc	Torréfacteur, salon de thé, épicerie fine	3000
103	RESTO DO NASCIMENTO	DO NASCIMENTO	Elisabeth	Pauillac	Restauration traditionnelle, bar, hôtellerie	3000
104	LA BROCHETTERIE	JOSSE	Armelle	Lesparre-Médoc	Restauration traditionnelle	3000
110	LE COMPTOIR DE	DUBOSC	Bérengère	Vertheuil	Bar, café, hôtel	3000

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

	L'ABBAYE					
123	LE SAINT SABASTIEN	BERTHIER	Stéphane	Couquèques	Cabaret, restaurant	3000
131	SARL TANTIN "LA TABLE DU MEDOC"	ROUILLE	Valentin	Gaillan-en-Médoc	Restauration traditionnelle	3000
142	CHOUCHOU & CO RESTAURANT	VAN-NIEUWENHOVEN	Eric	Lesparre-Médoc	Restauration traditionnelle	3000
156	L'ATELIER DE K'TEA	BURGAUD	Catherine	St-Estèphe	Restauration rapide	3000
157	EIRL LA CASITA	DE JESUS	Sophie	Gaillan-en-Médoc	Restauration à emporter	3000
					TOTAL	**60 000**

Monsieur le Président propose d'octroyer ces aides aux entreprises précédemment citées, et de l'autoriser à signer toutes les pièces relevant de cette procédure.
Il précise que seules les entreprises ayant fourni les pièces justificatives demandées dans le dossier pourront percevoir l'aide.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** l'octroi des aides directes pour les Très Petites Entreprises impactées par la COVID-19 précédemment citées, dont les dossiers ont été préalablement validés en commission développement économique, pour un montant total de 178 000€.
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Développement économique – Aides aux entreprises : attribution des aides à la rénovation des locaux commerciaux et des aides à l'investissement matériel 115/2020

Rapporteur : Eric ROJO

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de développement économique (article L 4251-17 du CGCT) comprenant la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°44/2019 du 11 mars 2019 adoptant la stratégie de développement économique de la communauté de communes,

Vu la délibération n°45/2019 du 11 mars 2019 adoptant le règlement d'intervention des aides aux entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île,

Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 9 octobre 2020,

Monsieur le Président présente à l'Assemblée délibérante les demandes d'aide à la rénovation de locaux commerciaux et artisanaux et d'aide à l'investissement matériel qui ont été adressées à la Communauté de Communes et présentées à la commission développement économique.

Il est rappelé que la communauté de communes a adopté un règlement d'intervention pour ces deux aides (délibération n°45/2019 du 11 mars 2019). Pour rappel :

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

- Possibilité d'accorder une aide maximale correspond à 20% des dépenses HT.
- Seuls les dossiers concernant des dépenses d'un minimum de 3000€ sont pris en compte.
- La communauté de communes peut choisir de moduler le niveau de l'aide (20%, 15%, 10%,...), après avis de la commission développement économique qui étudie chaque dossier.
- Les dépenses éligibles sont détaillées dans le règlement d'intervention, de même que les activités pouvant bénéficier des aides (principalement les entreprises commerciales et artisanales réalisant moins de 800 000€ de CA, ayant moins de 10 salariés et moins de 300m² de surface de vente).

Les dossiers suivants ont été étudiés lors de la commission développement économique du 9 octobre 2020 :

Entreprise	Responsable	Activité	Localité	Aide demandée	Dépenses effectuées € HT	Montants des aides proposées	Taux
BLP Services	David CRUZIN	Pressing, Blanchisserie	Pauillac	Investissement matériel	20 200,00	2 020,00	10%
SAS Blondy	Maxime BLONDY	Espaces verts	Pauillac	Investissement matériel	95 700,00	4 785,00	5%
Pâtisserie La Crique	William HAMELIN	Pâtisserie – Saladerie	Lesparre-Médoc	Rénovation locaux	4 151,34	622,70	15%
Pâtisserie La Crique	William HAMELIN	Pâtisserie – Saladerie	Lesparre-Médoc	Investissement matériel	3 388,33	508,25	15%
EPILIBRE	Sarah CHALLE	Boulangerie Bio	Gaillan-en-Médoc	Investissement matériel	26 221,66	2 622,17	10%
Taxi Médoc Fabrice	Fabrice FOURCROY	Taxi	Saint-Sauveur	Investissement matériel	24 625,36	2 462,54	10%
O KEBAB	Fadoua MATAICHE	Restauration rapide	Lesparre-Médoc	Rénovation locaux	4 814,45	722,17	15%
O KEBAB	Fadoua MATAICHE	Restauration rapide	Lesparre-Médoc	Investissement matériel	2 979,99	447,00	15%
Hair Style	Stéphanie FRÉMONT	Salon de coiffure	Lesparre-Médoc	Rénovation locaux	2 975,10	446,27	15%
Hair Style	Stéphanie FRÉMONT	Salon de coiffure	Lesparre-Médoc	Investissement matériel	6 280,53	942,08	15%
O Frimousses du Médoc	Gislaine SAIGNAC	Magasin puériculture	Lesparre-Médoc	Rénovation des locaux	9 409,33	1 411,40	15%
Nouvelle Tendance	Aurélie BRANAS	Salon de coiffure	St-Laurent Médoc	Rénovation locaux	11 549,08	1 732,36	15%
Nouvelle Tendance	Aurélie BRANAS	Salon de coiffure	St-Laurent Médoc	Investissement matériel	13 774,60	1 377,46	10%
CASH MEDOC	Marion COUPÉ	Boutique articles d'occasion	Lesparre-Médoc	Rénovation locaux	20 864,39	2 086,44	10%
CASH MEDOC	Marion COUPÉ	Boutique articles d'occasion	Lesparre-Médoc	Investissement matériel	23 301,36	1 165,07	5%
SARL LTC Optique « Mon Opticien »	Laëtitia CARRILLO	Vente d'optique	Lesparre-Médoc	Investissement matériel	9 433,33	1 886,67	20%
				TOTAL	**279 668,85**	**25 237,56**	

Monsieur le Président propose d'octroyer ces aides aux entreprises précédemment citées, et de l'autoriser à signer toutes les pièces relevant de cette procédure.

Il précise que ces aides feront naturellement l'objet d'une convention avec les entreprises, et seront uniquement et

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

☞**APPROUVE** l'octroi des aides à l'investissement matériel et des aides à la rénovation des locaux commerciaux et artisanaux aux entreprises précédemment citées, dont les dossiers ont été préalablement validés en commission développement économique, pour un montant total de 25 237,56€,
☞**MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Aménagement du territoire – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain avec Opération de Restauration Immobilière (OPAH-RU-ORI) – aides aux propriétaires 116/2020

Rapporteur : Jean MINCOY

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment ses compétences en matière de « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération 84/2018 du 18 juin 2018 actant le lancement de l'OPAH-RU-ORI sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île,

Vu la délibération 82/2019 du 24 juin 2019 approuvant la convention d'OPAH de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et fixant les engagements financiers des différents partenaires,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le Programme Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil Départemental de la Gironde, le 25 juin 2015,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, adopté par le comité responsable du plan, le 19 novembre 2007,

Vu l'avis des comités techniques de suivi de l'OPAH du 2 juin 2020, du 23 juillet 2020 et du 10 septembre 2020,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder au versement des premières aides accordées aux propriétaires de logements du territoire, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours.

La communauté de communes s'est en effet engagée dans une OPAH avec la délibération du 24 juin 2019 puis la signature d'une convention d'OPAH le 6 décembre 2019. Des aides pourront donc être accordées pendant 5 ans aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Ces dossiers d'aides sont instruits par SOLIHA Gironde, en charge du suivi-animation de cette OPAH, et sont étudiés lors de Comités Techniques de suivi de l'OPAH, qui émettent un avis avant leur validation lors d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH). Trois comités techniques de suivi se sont déroulés depuis le mois de juin : le 2 juin 2020, le 23 juillet 2020 et le 10 septembre 2020. Un comité technique prévu en avril a été annulé en raison du confinement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

La communauté de communes, les villes de Pauillac et Lesparre-Médoc, l'Anah, le Département, la CAF et la MSA participent à ces Comités Techniques de suivi (et d'autres intervenants peuvent être invités).

Il est proposé aux membres de la commission de valider les dossiers d'aides étudiés lors de ces trois comités techniques de suivi :

Demandeur					Financement				Gain éner-gétique
Nom	Prénom	Commune	Types de travaux	Date COTECH	Montant projet TTC	Subvention totale	% aides publiques	CdC	% de gain
MARTEAU	Guy	Lesparre-Médoc	Energie	04/06/2020	9 273 €	9 273 €	100%	1 439 €	35%
VIGNERON	M. et Mme	Lesparre-Médoc	Dégradation / PB	04/06/2020	74 993 €	28 677 €	38%	3 202 €	39%
GRICOURT	Anne-Marie	Pauillac	Energie	23/07/2020	12 319 €	12 047 €	98%	1 584 €	36%
MALBET	Françoise	Gaillan-en-Médoc	Dégradation lourde	23/07/2020	16 984 €	12 592 €	74%	1 772 €	29%
MALHERBE	Andrea et Pierre	Saint-Estèphe	Energie	23/07/2020	13 023 €	7 537 €	58%	1 617 €	36%
MEADOW	Stephan	Saint-Germain-d'Esteuil	Dégradation lourde	23/07/2020	27 503 €	27 503 €	100%	1 487 €	46%
GARCIA ET PEJOINE	Stéphanie et Alexandre	Lesparre-Médoc	Energie	23/07/2020	6 065 €	6 065 €	100%	106 €	27%
TIBUR	Monique	Saint-Estèphe	Energie	23/07/2020	17 258 €	13 137 €	76%	1 785 €	32%
ZAMBIB	Milouda	Lesparre-Médoc	Energie + Adaptation	23/07/2020	20 463 €	20 463 €	100%	1 951 €	26%
DELDAL	Colette	Lesparre-Médoc	Adaptation	23/07/2020	4 809 €	3 935 €	82%	219 €	
CITEAU	Stéphanie et Stéphane	Saint-Germain-d'Esteuil	Energie	10/09/2020	9 885 €	8 072 €	82%	1 471 €	27%
DUPA	Josette	Lesparre-Médoc	Energie	10/09/2020	3 891 €	3 891 €	100%	19 €	26%
MOSSANT	Anne-Marie	Pauillac	Energie	10/09/2020	3 945 €	3 945 €	100%	1 187 €	27%
				TOTAL	**220 410 €**	**157 138 €**		**17 840 €**	

Treize dossiers obtiendront un financement de la communauté de communes, **pour un montant total de 17 840€** (douze dossiers PO et un dossier PB).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVRE** l'octroi des aides aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, dont les dossiers ont été préalablement validés en Comité Technique de suivi, pour un montant total de 17 840,00€,
- **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour la signature de tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Ressources Humaines – Nomination des membres au Comité Technique (CT) 117/2020

Le Président propose les membres titulaires et suppléants suivants, comme ci-dans le tableau ci-dessous.

Rapporteur : Bernard GUIRAUD

Vu la délibération en date du 28 mai 2018, instaurant au sein de la Communauté de Communes un Comité Technique Paritaire de 5 membres désignés parmi les élus et de 5 agents représentants du personnel,

Considérant le renouvellement du conseil communautaire, l'assemblée voudra bien procéder à la désignation en son sein de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.
Monsieur le Président propose pour le collège « élus » les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Bernard GUIRAUD	Alexandre PIERRARD
Michelle SAINTOUT	Jean MINCOY
Jeany FISCHER	Lucien BRESSAN
Béatrice SAVIN	Serge RAYNAUD
Danielle FERNANDEZ	Gilles CUYPERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **VALIDE** les candidatures proposées pour le collège élus telles que précisées ci-dessus.

Ressources Humaines – Nomination des membres au Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) 118/2020

Rapporteur : Bernard GUIRAUD

Vu la délibération en date du 28 mai 2018, instaurant au sein de la Communauté de Communes un Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail de 3 membres désignés parmi les élus et de 3 agents représentants du personnel,

Considérant le renouvellement du conseil communautaire, l'assemblée voudra bien procéder à la désignation en son sein de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Monsieur le Président propose pour le collège « élus » les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Bernard GUIRAUD	Danielle FERNANDEZ
Michelle SAINTOUT	Florent FATIN
Jeany FISCHER	Gilles CUYPERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

☞ **VALIDE** les candidatures proposées pour le collège élus telles que précisées ci-dessus.

Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois	119/2020

Rapporteur : Bernard GUIRAUD

Pour l'année 2020, afin de pouvoir permettre à des agents d'évoluer dans leur carrière, il convient de modifier le tableau des emplois.

Postes à ouvrir :

- 1 poste de rédacteur à 35h
- 1 poste d'animateur à 35h
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35h

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les modifications au tableau des emplois de la communauté de communes. Le cas échéant, il voudra bien également autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

☞**VALIDE** les modifications au tableau des emplois telles que précisées ci-dessus,
☞**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
☞**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Questions diverses :

Virginie Rascar demande s'il est possible qu'elle intègre la commission développement économique comme membre - oui.
Serge Raynaud explique qu'il apparait opportun dans les conditions actuelles de reporter la commission culture et enfance/jeunesse du 2 et 3 novembre - oui
M. Daudon donne une information concernant les écoles, il est proposé de laisser le personnel intercommunal sur les écoles jusqu'à 10h00 lundi 2 novembre. Il demande à ce que les communes puissent apporter leur aide, car le personnel ne sera pas suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 19h30

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE

Jean-Robert DUHET	Martine SALLETTE	Alexandre PIERRARD EXCUSE	Jean MINCOY	Raymonde FERRIE
Béatrice SAVIN	Eric ROJO	Gilles CUYPERS	Sylvie FERRAND	Bertrand TEXERAUD EXCUSE
Bernard GUIRAUD	Danielle FERNANDEZ EXCUSEE	Thierry CHAPELLAN	Sylvaine MESSYASZ	Joël CAZAUBON
Isabelle MUSETTI	Virginie RASCAR	Myriam MUNDO-EGEA EXCUSEE	Florent FATIN	Julie COSTA
Philippe BARRAUD	Valérie CROUZAL	William POUYALET EXCUSE	Grégoire DE FOURNAS	Stéphane POINEAU
Michelle SAINTOUT EXCUSEE	Jean VIANDON EXCUSE	Philippe BUGGIN	Annie ROGER	Lucien BRESSAN EXCUSE
Jean-Marie FERON	Jeany FISCHER	Jean-Michel SAINTEMARIE	Michèle COOMBS	Bruno CARRILLON
Didier DURET	Serge RAYNAUD	Bernadette GONZALEZ	Gérard ROI	Dominique LAJUGIE
Dominique TURON	Sophie MOUFLET EXCUSEE			

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23 DEC. 2020
ID : 033-200069995-20201221-120_2020_DEL-DE